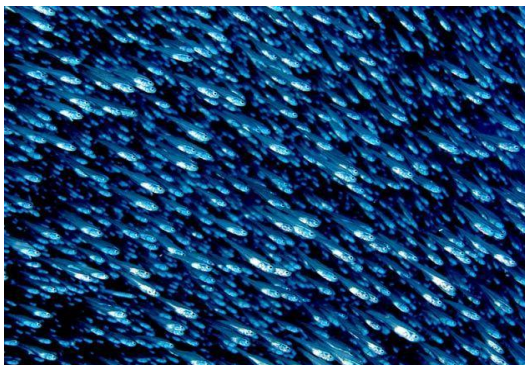


La mission

En relation avec les fédérations nationales, travailler avec les gouvernements et les institutions nationales et internationales pour :

- ✓ Définir et mettre en œuvre des politiques de pêche durable ;
- ✓ Prévenir et régler les conflits transfrontaliers ;
- ✓ Impulser une dynamique africaine de développement de la pêche et valoriser la ressource pour le bien être des communautés de pêche artisanale ;
- ✓ Promouvoir et soutenir la prise en charge de la dimension femme dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques de pêche ;
- ✓ Appuyer les communautés de pêche artisanale à se développer à travers le respect des conditions de bonne gestion et d'exploitation responsable de la ressource et d'en faire un usage qui garantit la durabilité et la rentabilité des activités ;
- ✓ Asseoir un développement des organisations à la base pour défendre leurs intérêts localement et travailler en synergie pour régler les conflits ;
- ✓ Renforcer leurs capacités pour réaliser efficacement la valorisation des ressources ;
- ✓ Participer à la cogestion ;
- ✓ Développer des capacités de propositions et des stratégies de communication pour influencer les politiques de pêche ;
- ✓ Être une force de proposition face aux États et à tous les autres partenaires nationaux et internationaux du développement.



Les membres fondateurs de la CAOPA sont les organisations professionnelles de pêche artisanale du Sénégal, de Mauritanie, de Guinée Bissau, de Guinée, du Cap Vert, de Gambie, de Sierra Leone, du Liberia et de Côte d'Ivoire.

La CAOPA siège à Dakar, Sénégal.



Impulser une dynamique africaine de développement de la pêche artisanale.

Valoriser la ressource pour le bien être des communautés de pêche artisanale.

S'impliquer dans la mise en œuvre des politiques de pêche.



Contact:

Président : Sidahmed Ould Abeid

+222 6360087

Secrétaire Général : Gaoussou Gueye

+221 776326665

caopa.peche@gmail.com



**CONFÉDÉRATION AFRICAINE DES
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
DE LA PÊCHE ARTISANALE**

Le contexte

Malgré son importance sur le plan économique, social et culturel en Afrique, la pêche artisanale demeure le parent pauvre des politiques de développement.

Le pillage des ressources à travers la pêche illicite non contrôlée non réglementée met aujourd'hui en péril la survie des communautés de pêcheurs et constitue l'une des plus grandes menaces sur l'avenir des générations futures.

Des organisations de professionnels se constituent dans différents pays mais sans avoir à elles seules la capacité d'arrêter ce fléau et d'influencer les politiques de pêche.

C'est ainsi que, conscient des problèmes du secteur et de l'urgence des solutions à apporter, un groupe s'est constitué et a pris l'initiative d'aller vers une Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale.



Le plan d'Action

Objectif général : Rendre fonctionnelles et opérationnelles la Confédération et les fédérations nationales qui lui sont affiliées en leur permettant de s'impliquer et de participer efficacement auprès des gouvernements de leurs États respectifs en tout ce qui concerne la pêche artisanale et qui promeut la prise en compte des préoccupations des acteurs dans la définition des politiques et programmes intéressant le secteur.

Institutionnel

- Aider au développement à la base des organisations professionnelles de la pêche artisanale ;

Gouvernance

- Travailler pour l'instauration de pratiques de bonne gouvernance dans toutes les organisations membres ;
- Défendre et promouvoir la prise en compte de l'aspect genre, principalement la dimension femme dans les politiques de pêche et les processus de prise de décision ;
- Elaborer un manuel de Suivi-Evaluation ;

Développement durable

- S'impliquer efficacement auprès des gouvernements des pays membres dans la définition des politiques pour : une pêche responsable et durable ; la lutte contre la pauvreté ; l'amélioration des conditions de travail des opérateurs de la pêche artisanale, principalement des femmes ; la cogestion des ressources halieutiques ; défendre sous toutes les formes légales une pêche responsable et durable (notamment en protégeant l'environnement marin et les écosystèmes côtiers contre toutes formes de pollution ou de dégradation qui

portent préjudice à la ressource et en combattant la pêche illicite et les mauvaises pratiques de pêche) ;

- Promouvoir l'utilisation des innovations technologiques pour une utilisation rationnelle et durable de la ressource ;
- Prévenir et régler les conflits nés de la cohabitation de communautés de pêcheurs et/ou de types d'engins de pêche, d'exploitations de pêcheries, etc. ;

Développer une stratégie de communication

- Donner aux membres et acteurs du secteur des informations fiables et pertinentes pour leur permettre une meilleure compréhension des problèmes, enjeux et opportunités du secteur en vue de faciliter leur implication et participation effective dans la mise en œuvre des politiques, programmes et projets qui les intéressent ;
- Elaborer un plan de communication ;

La vision

Les organisations professionnelles de pêche artisanale en Afrique défendent les intérêts matériels et moraux de leurs membres. Leur légitimité dans ce rôle est reconnue par les gouvernements et les institutions nationales et internationales. Elles s'impliquent dans la définition des politiques pour une pêche responsable et durable qui contribue à la lutte contre la pauvreté mais également pour une amélioration des conditions de travail des femmes et de leur implication dans la prise de décision.

Dans ce cadre, la vision de la CAOPA est d'**impulser une dynamique africaine de développement de la pêche artisanale, de valoriser la ressource pour le bien être des communautés de pêche artisanale et de s'impliquer dans la mise en œuvre des politiques de pêche.**

Mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement de la Confédération

- Rechercher, développer et consolider des partenariats ;
- Instaurer un système de financement interne ;



Renforcer la capacité du leadership et des organisations

- Promouvoir la formation ;
- Faciliter l'acquisition d'équipements.

